

COMMUNE DE GRASSENDORF
Extrait des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 18 septembre 2020
sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire

Nombre de conseillers : élus : 11 en fonction : 11 présents ou représentés : 11

Membres présents : INGWILLER Bernard - OSTER Patrick, 1^{er} Adjoint, MASSÉ Benoît, 2^{ème} Adjoint - BATT Michel - GEOFFROY Philippe - GERSCHHEIMER Laurence - HOERTH Denis - JOCHMANN Yannick - JUNG Benoît - SCHAEFFER Annie - SZYMANSKI Marie-Jeanne

Convocation du 10 septembre 2020

Délibération n° 55-2020

Fixation des tarifs des concessions au cimetière de Grassendorf

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **FIXE** le tarif des concessions des tombes comme suit à partir de ce jour :

Tombe simple (1 mètre de large) :

- 15 ans **150 €**
- 30 ans **300 €**

Tombe double (2 mètres de large) :

- 15 ans **200 €**
- 30 ans **400 €**

- **RAPPELLE** les tarifs des cavernes du columbarium fixés par délibération du 24 novembre 2017 :
- Concession caverne pour 15 ans : **1 000 €**
 - Concession caverne pour 30 ans : **1 500 €**
 - Jardin du Souvenir : redevance pour dispersion des cendres : **100 €**
- **RAPPELLE** le règlement intérieur du cimetière mis en place en 2017.

(Approuvé à l'unanimité)

Délibération n° 56-2020

Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux

Le Maire rappelle un des grands projets de ce nouveau mandat 2020-2026 concernant la prise en compte du changement climatique par l'installation d'énergies renouvelables, solaires sur les toits des bâtiments communaux de Grassendorf.

C'est dans ce cadre, que le Maire a sollicité la réalisation d'une étude auprès de la société SARLU AMPER PV sise 4 rue des Faisans à Dauendorf pour connaître le potentiel photovoltaïque de nos bâtiments communaux. Cette étude a permis d'identifier trois sites dont la couverture était orientée de manière optimale :

- L'école/mairie
- L'église
- Le hall technique.

L'étude se résume comme suit :

Bâtiment Mairie

- Installation 1 côté toit Mairie
- Installation de 11,88 Kwc
- 36 panneaux (garantie 20 ans)
- 1 onduleur (garantie 20 ans)
- Coût **12 895,00 € HT**
- Frais de raccordement par ES **1 000,00 € HT**
- Production annuelle estimée à 11 373,70 Kwh
- Recettes estimées à 1 163,53 € HT

Bâtiment Église

- Installation 1 côté toit église
- Installation de 12,87 kwc
- 39 panneaux (garantie 20 ans)
- 1 onduleur (garantie 20 ans)
- Coût **14 054,00 € HT**
- Frais de raccordement par ES **1 000,00 € HT**
- Production annuelle estimée à 14 620,00 Kwh
- Recettes estimées à 1 495,63 € HT

Bâtiment Hall technique

- Installation 2 côtés du hall
- Installation de 23,76 Kwc
- 72 panneaux (garantie 20 ans)
- 1 onduleur (garantie 20 ans)
- Coût **33 264,00 € HT**
- Frais de raccordement par ES **1 500,00 € HT**
- Production annuelle estimée à 22 423,60 Kwh
- Recettes estimées à 2 293,93 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'étude et en avoir débattu,

- **DÉCIDE** l'installation de **147 panneaux photovoltaïques** sur les toits des bâtiments communaux cités ci-dessus pour un montant estimatif de **63 713 € HT**, représentant au total **48,51 Kwc**.
- **AUTORISE** le Maire à signer les devis pour l'installation des panneaux photovoltaïques le cas échéant.
- **AUTORISE** le Maire a élaboré un plan de financement correspondant.
- **SOLLICITE** dès à présent les **aides financières** auprès de l'ADEME, de l'État au titre de la DETR 2021, de la Région Grand Est et du Conseil Départemental du Bas-Rhin.

(Approuvé à l'unanimité)

Délibération n° 57-2020

Construction d'un Groupe Scolaire intercommunal Nord : plan de financement

Et après avoir pris connaissance de ce rapport financier prévisionnel pour la construction du Groupe Scolaire et périscolaire, à condition que le chiffrage prévisionnel en dépenses et en recettes soit ferme sans variations majeures.

- **PRÉCISE** que la voirie externe formant desserte de l'établissement reste l'affaire de la Commune recevant l'Établissement conformément à sa compétence.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel pour le Groupe scolaire Intercommunal et périscolaire proposé :

| | |
|---------------------------|-----------------|
| - Montant travaux : | 8 200 505 € TTC |
| - Subventions attendues ; | 2 353 600 € |
| - Solde à financer : | 5 846 905 € TTC |
| - 50 % Communes : | 2 923 453 € TTC |
| - 50 % CDC Pays de Zorn : | 2 923 453 € TTC |

- **APPROUVE** les participations prévisionnelles suivantes des Communes :

| | |
|--------------------------------|------------------|
| - Alteckendorf (887 h) : | 1 001 585 € |
| - Ettendorf (776 h) : | 876 246 € |
| - Grassendorf (254 h) : | 286 812 € |
| - Minversheim (672 h) : | 758 811 € |

- **S'ENGAGE** à verser par fonds de concours à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn la somme de 286 812 € correspondant à la Commune de Grassendorf.
- **RAPPELLE** sa délibération n° 14-2017 du 26 juin 2017 fixant, pour la Commune de Grassendorf une enveloppe maximale de travaux à 300 000 €.
- **DÉCIDE** d'inscrire les crédits nécessaires à cet investissement sur les budgets primitifs de la commune des exercices 2020 à 2024.
- **S'ENGAGE** à verser sa participation au fur et à mesure des appels de fonds du Maître d'Ouvrage et à recevoir les participations de subventions après encaissement.
- **RECONNAIT** qu'il s'agit de dépenses et recettes prévisionnelles et que le solde de fonds de concours sera versé sur établissement d'un décompte réel en fin d'opération.
- **NOTIFIE** la présente délibération à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, Maître d'ouvrage.

(Approuvé à l'unanimité)

Délibération n° 58-2020

Décision Modificative n° 1-2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la décision modificative suivante au budget principal :

Dépenses d'investissement

| | |
|----------------------------|------------|
| Article 21318 (toit foyer) | - 27 000 € |
| Article 2151 (voirie) | - 5 000 € |

Recettes d'investissement

| | |
|-------------------------------|------------|
| Article 021 (autofinancement) | - 32 000 € |
|-------------------------------|------------|

Dépenses de fonctionnement

| | |
|-------------------------------|------------|
| Article 023 (autofinancement) | - 32 000 € |
| Article 615221 | + 32 000 € |

- **AUTORISE** le Maire à réaliser les écritures comptables nécessaires.

(Approuvé à l'unanimité)

Délibération n° 59-2020

Location du Foyer communal : redevance pour l'année 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **FIXE**, pour l'année 2019, à **50 euros** la redevance d'occupation du foyer communal.
- **PRÉCISE** que cette redevance comprend, conformément à la convention :
- Le droit d'occupation,
 - La gestion des garnitures festives,
 - Les consommations électriques, de chauffage et d'eau.
- **AUTORISE** le Maire à émettre le titre correspondant à l'Association Grassendorf Loisirs.

10 voix pour

1 abstention (Philippe GEOFFROY)

Délibération n° 60-2020

Versement d'une subvention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **VERSE**, pour l'année 2020, une subvention d'un montant de **100 euros** à l'association **Les Restaurants du Cœurs** sise 8 rue de l'Ardèche 67100 STRASBOURG.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour extrait conforme.

Le Maire :

Bernard INGWILLER